

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**TRANSPORTS -
Convention partenariale
relative à la sécurité des
voyageurs et du personnel
de conduite sur le réseau
urbain Pastel.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
25/02/20

Date d'affichage :
25/02/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 67

Nombre de Conseillers
votants : 67

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 2 MARS 2020 à 09h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, M. Freddy GRZEWICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDROY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Ghislain HENRION suppléant de M. Patrick MERLINAT, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Benoît LEGRAND représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Claude VASSET représenté(e) par M. Christophe FRANCOIS, M. Damien NICOLAS représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Monique BRY, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Agnès POTELE, Mme Myriam HARTOG, Mme Guylaine BROUTIN, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), l'Agglomération du Saint-Quentinois veille à développer une mobilité durable fondée tant sur l'efficacité du service de transport que sur le climat de confiance et de tranquillité publique des usagers et du personnel de conduite sur le réseau de bus urbains Pastel.

Afin de prévenir les incivilités en tout genre (nuisances, comportements déplacés, agressions, harcèlements, infractions tarifaires...) et de mettre en place des actions de communication et de sensibilisation sur l'ensemble du réseau, l'Agglomération du Saint-Quentinois propose la mise en place d'un partenariat avec la société Transdev Mobilités du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin, au travers du Service Médiation Sociale et Familiale.

Ainsi, grâce au renforcement de la présence des médiateurs de la Ville de Saint-Quentin à bord des véhicules du réseau Pastel, ce service de proximité permettra de désamorcer les conflits et d'effectuer un travail de pédagogie efficace, contribuant ainsi à la cohésion sociale et à la préservation du « vivre ensemble » dans les transports en commun.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion de la convention de partenariat entre Transdev Mobilités du Saint-Quentinois, l'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin, selon les modalités fixées au présent rapport ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer ce document et à effectuer toute formalité afférente.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian
PIERRET

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200302-49172-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/20

Publication : 06/03/20

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE A LA SECURITE DES VOYAGEURS ET DU PERSONNEL DE CONDUITE SUR LE RESEAU URBAIN PASTEL

Entre les soussignés :

Société Transdev Mobilités du Saint-Quentinois
Réseau Pastel
Groupe TRANSDEV
ZA Porte d'Isle
Route de Chauny
02100 SAINT-QUENTIN

Représentée par Monsieur Nicolas BAYARD, Directeur,

D'une part,

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois
58 boulevard Victor Hugo
B.P 80352
02108 SAINT-QUENTIN CEDEX

Représentée par Monsieur Xavier BERTRAND, Président de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois,

Et

La Ville de Saint-Quentin
B.P. 345
02107 SAINT-QUENTIN CEDEX

Représentée par Madame Frédérique MACAREZ, Maire de Saint-Quentin,

D'autre part,

PREAMBULE :

Afin de renforcer la sécurité des voyageurs et du personnel de conduite sur le réseau urbain, la Communauté Agglomération du Saint-Quentinois a souhaité proposer un partenariat avec la société Transdev Mobilités du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin, au travers du Service Médiation Sociale et Familiale. Cette convention a pour objet de définir des actions de communication et de sensibilisation mais également d'intervention lors d'incidents sur le réseau.

ARTICLE 1 :

Il est décidé de renforcer la présence des médiateurs de la Ville de Saint-Quentin à bord des véhicules du réseau de transport Pastel.

Pour cela, l'équipe de médiation disposera de l'accès libre aux véhicules dans le cadre de leur mission. Une carte nominative sera délivrée gratuitement par Pastel aux agents du service Médiation, valable jusqu'au 31/12/2020.

Le service Médiation de la Ville s'engage à restituer les cartes nominatives en cas de départ anticipé d'un agent. Transdev Mobilités du Saint-Quentinois s'engage à fournir une nouvelle carte à tous les nouveaux agents recrutés.

ARTICLE 2 :

Les agents interviendront dans les bus ou aux arrêts, soit à la demande de Transdev Mobilités du Saint-Quentinois – Pastel si des incidents sont repérés sur le réseau, soit de leur propre initiative en fonction de leur emploi du temps, planning, informations reçues.

Lorsque la nature des interventions dépasse le cadre des prérogatives des médiateurs, les services de Police seront immédiatement saisis.

ARTICLE 3 :

Les médiateurs seront présents dans les bus à l'occasion de la mise en service de bus de soirée dans le cadre de manifestations organisées par la Ville de Saint-Quentin ou sur le territoire Saint-Quentinois.

ARTICLE 4 :

Cette convention entrera en vigueur à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2020 et pourra être renouvelée par tacite reconduction.

ARTICLE 5 :

Chaque partie conserve vis-à-vis des autres cosignataires la responsabilité des personnels et du service qu'elle gère pendant les actions concernées.

ARTICLE 6 :

Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'application ou de l'interprétation de la présente convention feront, au préalable, l'objet d'une tentative d'accord amiable.

En cas d'échec de celle-ci, tout litige sera porté devant la juridiction administrative.

Fait à Saint-Quentin, le

Xavier BERTRAND

Président de la Communauté d'Agglomération
du Saint-Quentinois

Nicolas BAYARD

Frédérique MACAREZ

Directeur Transdev Mobilités du Saint-
Quentinois-Réseau Pastel

Maire de Saint-Quentin